



# Commune de DORTAN (01590)

## CONSEIL MUNICIPAL

### COMPTE RENDU SEANCE DU 5 JUILLET 2021

Affiché le 9 juillet 2021 .

Le conseil municipal s'est réuni à 19h00 à la Salle du Conseil Municipal de DORTAN, après convocation du 29 juin 2021, sous la présidence de Mme Marianne DUBARE.

Etaient présents	Marianne DUBARE - Alain BRITEL – Janine DURET – Christophe DAVID-HENRIET – Gülperi BILICI (Arrivée à 19h18) – Jean-Claude GAILLARD – TOURRES Josiane - Joël SUBTIL – Martine BIMONT – Lydie GENAUDET – Eric PAUZE – Wilfried LAURIER – Carminda MARTINS-MIRANDA - Jonathan COZETTE – Claire EL AZIFI BOULAÏCH - Arielle PENAZZI – Jérôme VERGNE - Agnès DUBOIS – Lionel CORNATON
Secrétaire de séance	Janine DURET
Conseillers en exercice : 19	Présents : 19 Votants : 19

#### APPROBATION COMPTE RENDU DU 7 JUIN 2021

Aucune remarque n'étant soulevée, le compte rendu du Conseil municipal du 7 juin 2021 est adopté à l'unanimité.

**Délibération : oui à l'unanimité**

#### COMPTE-RENDU DE DECISIONS N°01/2021

Mme le Maire rend compte des décisions qu'elle a été appelée à prendre dans le cadre de sa délégation.

N° 2021-001 du 08/06/2021	Mission d'aide à la maîtrise d'ouvrage confiée à PROWATT ENERGIE3 concernant la réalisation d'un schéma directeur du réseau de chaleur sur la commune pour un montant de 13 600€ HT.																																	
N° 2021-002 du 18/06/2021	<p>Marché pour l'exécution des travaux de construction d'un restaurant scolaire à l'école maternelle pour un montant total général de 281 416.24€ HT passé avec les entreprises suivantes :</p> <table border="1"><thead><tr><th>Lots</th><th>Entreprises</th><th>Montant HT</th></tr></thead><tbody><tr><td>1 -Terrassement -VRD</td><td>SERRAND TP</td><td>17 809.00 €</td></tr><tr><td>2 - Gros-œuvre</td><td>RINALDI SARL</td><td>76 829.82 €</td></tr><tr><td>3 - Etanchéité</td><td>DAZY SARL</td><td>12 987.48 €</td></tr><tr><td>4 - Menuiserie extérieure Aluminium - Métallerie</td><td>CANIER SAS</td><td>30 500.00 €</td></tr><tr><td>5 - Façade - Bardage</td><td>LEDO BATI - VITTET</td><td>30 361.40 €</td></tr><tr><td>6 - Menuiserie intérieure</td><td>LEDO BATI - VITTET</td><td>6 246.00 €</td></tr><tr><td>7 - Plâtrerie -Peinture-Plafond</td><td>CO-BERT</td><td>19 936.69 €</td></tr><tr><td>8 - Carrelage</td><td>AIN CARRELAGE SARL</td><td>13 287.50 €</td></tr><tr><td>9 - Electricité</td><td>ZEFELEC</td><td>40 000.00 €</td></tr><tr><td>10 - Chauffage-Ventilation-Plomberie</td><td>CLERE PLOMBERIE CHAUFFAGE</td><td>33 458.35 €</td></tr></tbody></table>	Lots	Entreprises	Montant HT	1 -Terrassement -VRD	SERRAND TP	17 809.00 €	2 - Gros-œuvre	RINALDI SARL	76 829.82 €	3 - Etanchéité	DAZY SARL	12 987.48 €	4 - Menuiserie extérieure Aluminium - Métallerie	CANIER SAS	30 500.00 €	5 - Façade - Bardage	LEDO BATI - VITTET	30 361.40 €	6 - Menuiserie intérieure	LEDO BATI - VITTET	6 246.00 €	7 - Plâtrerie -Peinture-Plafond	CO-BERT	19 936.69 €	8 - Carrelage	AIN CARRELAGE SARL	13 287.50 €	9 - Electricité	ZEFELEC	40 000.00 €	10 - Chauffage-Ventilation-Plomberie	CLERE PLOMBERIE CHAUFFAGE	33 458.35 €
Lots	Entreprises	Montant HT																																
1 -Terrassement -VRD	SERRAND TP	17 809.00 €																																
2 - Gros-œuvre	RINALDI SARL	76 829.82 €																																
3 - Etanchéité	DAZY SARL	12 987.48 €																																
4 - Menuiserie extérieure Aluminium - Métallerie	CANIER SAS	30 500.00 €																																
5 - Façade - Bardage	LEDO BATI - VITTET	30 361.40 €																																
6 - Menuiserie intérieure	LEDO BATI - VITTET	6 246.00 €																																
7 - Plâtrerie -Peinture-Plafond	CO-BERT	19 936.69 €																																
8 - Carrelage	AIN CARRELAGE SARL	13 287.50 €																																
9 - Electricité	ZEFELEC	40 000.00 €																																
10 - Chauffage-Ventilation-Plomberie	CLERE PLOMBERIE CHAUFFAGE	33 458.35 €																																





# Commune de DORTAN (01590)

## REGLEMENTS INTERIEURS SERVICES PERISCOLAIRES (GARDERIES ET RESTAURATION SCOLAIRE)

M. Joël SUBTIL, conseiller municipal délégué aux affaires scolaires, expose aux conseillers que dans le but de simplifier et d'alléger l'organisation des commandes de repas pour le service de restauration scolaire et la gestion des services de garderie, il a été décidé de souscrire au service ROPACH de commande de repas et d'inscription en ligne, proposé par la société RPC, notre fournisseur de repas actuel. Afin d'entériner cette nouvelle organisation, il y a lieu de modifier les règlements intérieurs de la restauration scolaire et des garderies du matin, du midi et du soir des écoles maternelle et élémentaire. Il donne lecture des projets de règlements intérieurs et notamment des points II et III qui font l'objet de modifications quant aux conditions et modalités d'inscription ainsi que de paiement. Mme le Maire précise que le service d'étude de l'école élémentaire sera transformé en service de garderie simple à partir de la prochaine rentrée, modification qui sera intégrée dans le nouveau règlement intérieur de la garderie de l'école élémentaire.

**Délibération : oui à l'unanimité**

## EXONERATION DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES POUR LES CONSTRUCTIONS NOUVELLES A USAGE D'HABITATION

*Arrivée de Gülperi BILICI.*

M. Jean-Claude GAILLARD, Adjoint au Maire délégué aux finances, expose les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements, pour les immeubles à usage d'habitation. Il rappelle la délibération du conseil municipal du 23 juin 1992 qui avait supprimé cette exonération pour tous les immeubles à usage d'habitation. Il propose de limiter cette exonération à 40% de la base imposable pour tous les immeubles à usage d'habitation à partir de 2022 pour deux années consécutives.

**Délibération : oui à l'unanimité**

## CONVENTION AVEC L'AGENCE D'INGENIERIE DE L'AIN POUR L'AMENAGEMENT DU SITE SPORTIF

Mme le Maire rappelle aux conseillers le projet d'aménagement d'un site sportif et d'une base de loisirs consistant en la remise à neuf du terrain de football principal, la sécurisation par la fermeture de la zone sportive, l'amélioration de l'éclairage des terrains d'entraînement, la rénovation des sanitaires de l'enceinte sportive et l'intégration d'une aire de jeu avec parcours sportif.

Elle propose de requérir les services de l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

**Délibération : oui à l'unanimité**

## MOTION DE SOUTIEN DE LA FEDERATION NATIONALE DES COMMUNES FORESTIERES

M. Christophe DAVID-HENRIET, Adjoint au Maire, informe les conseillers du courriel de la Fédération Nationale des Communes Forestières reçu en Mairie le 28 juin 2021. Il indique que le gouvernement envisage d'augmenter la contribution des 14 000 communes et collectivités forestières françaises pour le financement de l'Office National des Forêts à hauteur de 7.5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025. De plus, le futur contrat Etat-ONF prévoit la suppression de près de 500 emplois à temps plein à l'ONF.

Il donne lecture de la motion de la Fédération contre les décisions du Gouvernement qui:

- ⇒ exige le retrait de la contribution complémentaire des Communes forestières et la révision complète du Contrat d'Objectifs et de performance Etat-ONF.
- ⇒ demande une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises et un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

Il demande aux conseillers de soutenir cette motion et précise que la délibération du conseil municipal sera transmise au Premier Ministre et au Ministre de l'Agriculture.

**Délibération : oui à l'unanimité**

## QUESTIONS DIVERSES

### 1/ Retour concernant la réunion sur la Cité avec Mme la Sous-Préfète :

Mme le Maire expose un compte-rendu de la réunion relative à la Cité qui a eu lieu en Mairie le 10 juin dernier avec Mme la Sous-Préfète en présence de M. VIENOT, Directeur Adjoint à la DDT, Mme MENAI, cheffe de service adjointe du service Habitat et Construction, Mme BISARD, coordinatrice territoriale PACA et Auvergne Rhône-Alpes de l'ANCT. Elle déplore l'absence de représentant de HAUT-BUGEY AGGLOMERATION, des Architectes des Bâtiments de France, ainsi que de M. ABAD, Député de l'Ain. Elle indique que bien que les logements occupés font l'objet de travaux d'entretien de la part de leurs occupants, certains sont susceptibles de relever de l'habitat insalubre ou indigne : fissures sur les murs, présence potentielle d'amiante et de plomb, de moisissures et de rongeurs, réseau d'eau vétuste... La commune n'a toujours pas eu de retour de la SEMCODA concernant le projet de réhabilitation des logements de la cité. La DDT devait la contacter, cependant nous n'avons pas eu de





## Commune de DORTAN (01590)

nouvelles. La SEMCODA a demandé la prorogation par deux fois des permis de construire accordés en 2017. Mme le Maire rappelle les contraintes d'urbanisme : un PPR inondation plaçant le secteur en zone d'aléas moyen à faible. Mme la Sous-Préfète propose de s'orienter vers la démolition des cités vides. Elle souhaite que la commune réalise des diagnostics relatifs à la recherche notamment d'amiante, de plomb et d'insalubrité dans les bâtiments vacants mais aussi occupés. Elle a transmis une liste d'entreprises susceptibles d'établir ces diagnostics. Elle demande à la commune de faire établir des devis afin de saisir les services de l'Etat (ANCT-DDT) qui examineront une prise en charge financière éventuelle. Une fois ces diagnostics et devis établis, on pourra définir si la commune peut porter seule le projet ou si elle doit se faire accompagner par l'Etat voire par un porteur de projet éventuel.

Dans l'attente, Mme la Sous-Préfète demande de sécuriser les bâtiments vides en murant les accès afin de dissuader l'installation de squats ou l'intrusion. Tout incident survenant dans ces logements entraînerait la responsabilité de la commune.

### 2/ Charte de l'élu local - rappel:

Mme le Maire rappelle aux conseillers municipaux la charte de l'élu local et notamment l'article 1 qui sous-entend une obligation de confidentialité de l'élu local. Tout ce qui est dit en commission ne doit pas être rapporté à l'extérieur de la Mairie tant que le conseil municipal ne s'est pas expressément prononcé.

### 3/ Réalisation de fresques sur les transformateurs:

Mme le Maire informe que la réalisation des fresques sur les transformateurs est achevée. Elle a contacté la responsable d'ENEDIS et la date du vendredi 10 septembre 2021 a été retenue pour l'inauguration.

### 4/ Opération « DORTAN a du talent » :

L'opération « DORTAN a du talent » qui s'est déroulée les 3 et 4 juillet dernier a rencontré un franc succès. Artistes et visiteurs ont été très satisfaits.

### 5/ Remise des dictionnaires :

La remise des dictionnaires aux élèves de CM2 a eu lieu en Mairie le 5 juillet matin. Mme le Maire en profite pour préciser qu'aucune fermeture de classes en élémentaire n'est prévue pour l'année scolaire prochaine.

### 6/ Horaires de bus du Jura :

M. Joël SUBTIL, expose aux conseillers le changement des horaires de la ligne de transports scolaires du Jura qui impacte principalement l'école de LAVANCIA-EPERCY. Mme le Maire précise que le marché public de transport scolaire avec la Région Bourgogne Franche-Comté se termine en 2023 et qu'il n'est pas certain que le transport du midi soit pérenne. En effet, la Région souhaite respecter une certaine équité, beaucoup de territoires ne bénéficiant pas d'un service de transport du midi, sachant que des services de restauration scolaire sont mis en place dans les écoles de DORTAN et de LAVANCIA-EPERCY.

### 7/ Prochain conseil municipal :

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le 19 juillet 2021 à 19h00.

La séance est levée à 20h08.

La Présidente de séance,  
Marianne DUBARE

La Secrétaire de séance,  
Janine DURET

